INFORMATION

<u>Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes</u> mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société

LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.

NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT [DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA
PERSONNE ETROITEMENT LIFE ·	

Xavier Barbaro, président - directeur général

NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:

Notification initiale

COORDONNEES DE L'EMETTEUR

NOM: NEOEN

DETAIL DE LA TRANSACTION

DATE DE LA TRANSACTION: 06 avril 2023

LIEU DE LA TRANSACTION : Hors plateforme de négociation

NATURE DE LA TRANSACTION : Acquisition

DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER: Action

INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION

PRIX UNITAIRE: 19.5100 Euro

VOLUME: 144.0000

PRIX UNITAIRE: 0.0000 Euro

VOLUME: 144.0000

INFORMATIONS AGREGEES

PRIX: 9.7550 Euro **VOLUME**: 288.0000

TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES : NON

DATE DE RECERTION DE LA NOTIFICATION - 00 ------1 0000

DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION : 06 avril 2023

COMMENTAIRES:

Souscription de 144 actions dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés (à un prix de souscription de 19,51 euros par action), assortie d'abondement en actions (144 actions attribuées gratuitement à titre d'abondement, pour 144 actions souscrites).

Le prix de souscription dans le cadre de l'opération d'actionnariat salarié est égal à 70 % du prix de référence. Le prix de référence est égal à la moyenne des 20 derniers cours de clôture de bourse de l'action Neoen, précédant le jour de fixation du prix par le président - directeur général, le 5 avril 2023, sur subdélégation du Conseil d'administration.

"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. En application du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le droit d'accès et le cas échéant, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement des données personnelles des personnes physiques les concernant, peut être exercé par courrier à l'adresse suivante : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; et via le formulaire « données personnelles » accessible sur le site internet de l'AMF. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."